

**Section syndicale du Syndicat de la magistrature
pour la promotion Fraternité (2018)
de l'École nationale de la magistrature**
sectionSMpromo2018@gmail.com

A Bordeaux, le 14 février 2018,

Madame Nicole BELLOUBET
Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75001 PARIS

Lettre ouverte

Objet : appel au boycott du « *grand débat* » organisé à l'ENM

Madame la Garde des Sceaux,

Les auditrices et auditeurs de justice de la promotion *Fraternité* (2018) de l'École nationale de la magistrature ont été informés par un courriel de la direction de l'École en date du 8 février dernier de l'organisation d'un « *grand débat* » au sein même de l'ENM, en présence d'un membre de votre cabinet.

Cette manifestation nous a été présentée comme organisée « *en lien* » avec votre cabinet.

Cette information a immédiatement provoqué d'intenses interrogations au sein de la promotion ; notre section syndicale s'en est ainsi saisie. Au terme d'une réunion ouverte tenue hier, nous avons pris la décision de boycotter et d'appeler au boycott de ce « *grand débat* ».

Les considérations suivantes ont présidé à cette prise de position.

A titre liminaire, il convient pour nous d'interroger la nature de vos rapports avec notre École, et partant votre conception de la séparation des pouvoirs, dès lors qu'il a suffi que votre cabinet sollicite l'ENM pour que, séance tenante, la programmation des enseignements soit bouleversée. A ce titre, la suppression d'un amphithéâtre consacré à l'Outre-mer pour faire place à votre « *grand débat* » constitue déjà un bien triste symbole.

Cette interrogation est d'autant plus forte que vous vous êtes servie, tout comme Monsieur le Premier ministre, de votre discours, il y a quelques jours, devant nos camarades de la promotion 2019 à l'occasion de leur prestation de serment comme d'une tribune en faveur du *projet de loi de*

programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, pourtant si décrié par la plupart des organisations syndicales de magistrats comme de fonctionnaires, ainsi que par les organes représentatifs de la profession d'avocat.

Ensuite, et même si la direction de l'École nous a assuré que la parole serait libre, reste que la présence d'un membre de votre cabinet, représentant du pouvoir exécutif, lors de cette manifestation inquiète légitimement nombre de collègues quant à la réutilisation qui pourrait être faite de leurs expressions, ce d'autant que notre statut d'auditeur de justice est particulièrement précaire, dès lors que nous n'avons la qualité que de fonctionnaires stagiaires.

De plus, la crainte d'attenter au devoir de réserve risque nécessairement d'entraîner une auto-censure de beaucoup d'auditrices et d'auditeurs.

Vous ne manquerez sans doute pas de répliquer à cela par la posture consistant à railler l'attitude de refus de débattre alors que nous pouvons souvent regretter par ailleurs de n'être ni écoutés ni entendus.

Cette posture nous semble néanmoins confiner au sophisme.

En effet, d'une part, le cadre organisationnel de ce « *grand débat* » ne permet pas la tenue d'un véritable et utile débat de fond, d'autre part, votre gouvernement comme vous-même avez déjà amplement démontré, et démontrez encore, votre refus de prendre en considération tout avis ou positionnement susceptible de venir en opposition à votre politique, enfin, nul n'est dupe du caractère ontologiquement politicien de cette opération.

S'agissant en premier lieu de l'organisation de ce débat, il ne pourra, d'abord, qu'être relevé que cette manifestation n'est prévue que sur un créneau d'1h30, ce qui, alors que notre promotion compte environ 350 auditrices et auditeurs de justice, et alors que deux personnalités seraient de surcroît présentes, n'est pas de nature à permettre tant une libre expression que de profondes réflexions. Ensuite, force est aussi de constater que, contrairement à la manière dont il nous a été présenté, ce débat ne serait pas libre, puisque des thèmes nous sont imposés. Il est ainsi annoncé comme devant porter sur des thématiques institutionnelles, thématiques qui, si elles sont fortes intéressantes, sont assez éloignées des questionnements brûlants qui nous animent et qui portent notamment sur votre projet de réforme, ainsi que sur les moyens alloués à la justice, sujets sur lesquels vous semblez dès lors n'accepter aucun débat.

En deuxième lieu, votre soudaine préoccupation pour l'écoute et le débat ne manque pas d'interroger. En effet, quiconque a suivi les processus de *concertations* avec les organisations syndicales sur le projet de réforme que vous portez, tout comme les débats parlementaires en cours, ne peut que constater que vous n'avez de cesse de balayer d'un revers de main les avis divergents, en vous bornant à répondre que vos interlocuteurs n'ont pas bien compris le texte, méprisant par là même leur intelligence. Par ailleurs, votre décision de recourir aux ordonnances prévues par l'article 38 de la Constitution pour réformer la justice pénale des enfants, alors même qu'une mission parlementaire était en cours sur ce sujet, finit de convaincre que votre goût soudain pour le débat n'est que posture politicienne, et que vous n'aurez que faire des conclusions de ce « *grand débat* ».

Enfin, il doit aussi être rappelé le contexte politique dans lequel le Président de la République ainsi que votre gouvernement ont décidé de l'organisation de ce « *grand débat national* », convoqué pour répondre à un fort mouvement de contestation sociale.

Qu'il nous soit alors permis de vous dire que le service public de la justice déshumanisé et toujours plus éloigné des justiciables qui s'évince de votre projet de réforme ne pourra nécessairement qu'attiser les colères et cris d'injustice qui s'expriment actuellement. Aussi, une

opération de communication politique ne saurait suffire à les apaiser.

Constatant néanmoins que vous n'avez que cela à nous proposer, les auditrices et auditeurs syndiqué.e.s et sympathisant.e.s du Syndicat de la magistrature ne sauraient ainsi venir donner crédit à cette manœuvre politicienne qui nous éloigne toujours plus du magnifique vœu de Fraternité fait par notre promotion il y a quelques mois à l'occasion de son baptême.

Vous souhaitant bonne réception du présent,

Veillez agréer, Madame la Garde des Sceaux, le témoignage de notre haute considération.

La section syndicale